



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E207923

VALABLE JUSQU'AU 19/05/2027

ÉDITÉ LE

23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/10/2018

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/10/2024
71 000

Raison sociale : LA FABRIC

6 ALLEE DES CARRIERES
93150 LE BLANC-MESNIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 843 526 864 00072

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 223403600129

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE LUN2404249

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE LUN2404249

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 01 89 70 38 68

Portable : 07 67 36 30 62

Fax :

Site Internet :

E-mail : groupelafabric@gmail.com

Responsabilité légale :
MAURICE KIDZA LUDOVIC GÉRANT / MAURICE-KIDZA LUDOVIC, ANDRIAMEVA
GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/05/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/05/2025
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	20/05/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/05/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	20/05/2025
o Fenêtres de toit	20/05/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/05/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	20/05/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	20/05/2025
o Isolation des combles perdus	20/05/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/05/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.